Délibération n°2023/36

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et suivants,
Vu le règlement intérieur et les statuts en vigueur de l'UTT.

Objet : Sorties d'inventaire
Le Conseil d'Administration approuve les sorties de l'inventaire des biens proposés en liste jointe : Valeur immobilisée des matériels sortis : 210 704.80€

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24 Présents : 20 Pouvoirs : 4 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Troyes, le 19 octobre 2023

Hervé GRANDJEAN
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 23/10/2023
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 23/10/2023